



UN SYNDICAT D'ENSEIGNANTS DANS UNE GRANDE CONFÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE



Clément POULLET, Secrétaire général
de la Fédération de l'Enseignement
Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour l'obtention de votre concours et bienvenue dans l'Éducation nationale.

Ce document va répondre à une question simple : à quoi sert le syndicat ?

Les fonctionnaires stagiaires ont des droits.

Les faire valoir avec FO, c'est essentiel !

Le SNUDI-FO est un syndicat d'enseignants du 1er degré dans une grande confédération (la Confédération Générale du Travail-FO) regroupant les salariés de toutes les professions (secteur public et secteur privé).

Syndicat indépendant de l'Administration et de tout gouvernement, le SNUDI-FO sera à vos côtés pour vous accompagner tout au long de votre carrière, à commencer par cette 1ère année de formation professionnelle à l'INSPE et sur le terrain.

Vous êtes un fonctionnaire d'Etat stagiaire et le syndicat FO défend avec intransigeance vos droits et votre statut pour que cette année de stage soit une année de réussite !

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

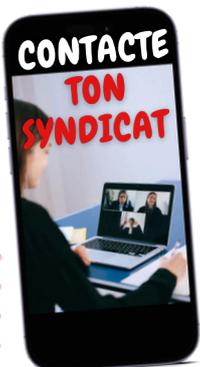
- être informé (titularisation, déroulement de carrière, reclassement, mutations, temps partiels, etc.) et défendu en priorité en cas de besoin.
- être aidé financièrement par le fonds confédéral de solidarité comme lors des grèves contre la réforme des retraites.
- Participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions.
- être aidé par l'AFOC (Association Consommateurs Force Ouvrière)

Le montant de la cotisation syndicale dépend du département dans lequel tu exerceras. **Elle est déductible à 66%** des impôts que tu acquittes ou donne droit à un crédit d'impôts (tu recevras un chèque ou un virement du Trésor Public) si tu n'es pas imposable.

FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE :



**Salaires et pouvoir d'achat :
les 25% perdus depuis 2000
doivent nous être rendus !**



pour être
accompagné
et que
ton année de
stage soit
une réussite !

ALPES DE HAUTE PCE (04)

Tel : 04 92 72 27 29 / Port : 06 82 24 97 38

Email : snudifo04@snudi.fr

BOUCHES DU RHÔNE (13)

Tel : 04 91 00 34 22 / Port : 07 62 54 13 13

Email : contact@snudifo13.org /

@ : www.snudifo13.org

HAUTES ALPES (05)

Tel : 04 92 53 64 57

E-mail : snudifo05@gmail.com

VAUCLUSE (84)

Tel : 04 90 86 65 80

E-mail : snudi.fo84@free.fr

@ : www.snudifo84.com

CONNAÎTRE SES DROITS

FO est à vos côtés tout au long de l'année

Vos représentants Force Ouvrière sont là pour vous renseigner par téléphone, email ou en visio, ainsi que lors de permanences, de réunions d'information syndicale et de stages de formation. Il faut connaître ses droits pour les faire respecter.

FO est là pour :

- Vous aider dans votre prise de poste.
- Vous aider à comprendre votre fiche de paye et intervenir auprès du service de la paye en cas de problème.
- Vous aider à calculer votre reclassement, à fournir les bonnes pièces justificatives.
- Intervenir et vous soutenir en cas de difficulté ou de conflit.
- Vous aider à formuler vos demandes. (Contactez le syndicat avant d'écrire à l'Administration).
- Vous accompagner dans vos demandes d'aide à l'installation des personnes ou autres prestations comme celles de l'action sociale. N'attendez pas le dernier moment pour vous faire conseiller et aider.
- Vous conseiller dans vos échanges avec vos évaluateurs.
- Vous renseigner sur vos droits (logement, salaire, formation...), répondre à toutes vos questions. Intervenir si votre affectation est trop éloignée. Intervenir en cas de difficulté.
- Vous renseigner et vous aider à saisir vos vœux lors du mouvement.
- Vous renseigner et intervenir auprès de l'administration en cas de difficulté.
- Vous accompagner pour un éventuel recours.
- Organiser votre défense. Vous aider à faire des recours éventuels.
- etc...

Le syndicat est joignable toute l'année, y compris pendant les vacances.

Laissez-nous vos coordonnées :

Vous pourrez ainsi recevoir nos dossiers **Reclassement** et **Indemnité Forfaitaire de Formation** (1100 euros sur l'année)

SCANNEZ
MOI



SYNDIQUEZ-VOUS

pour vous informer, pour être défendu, pour vous défendre et pour revendiquer.

La force de notre syndicat c'est son nombre de syndiqués : pour sa représentativité, et parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc.). Notre syndicat fonctionne **uniquement grâce aux cotisations de nos syndiqués**.

Il ne reçoit aucune subvention, et cela afin de rester indépendant.

L'adhésion vaut pour un an, de date à date, et ne se reconduit pas automatiquement.

La cotisation syndicale est déductible à 66% des impôts que tu acquittes ou donne droit à un crédit d'impôts. **Alors dès aujourd'hui, soutiens le SNUDI-FO !**

Ne pas jeter sur la voie publique

FO
la force syndicale